PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-LA-VILLE DU 15 SEPTEMBRE 2026

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente

Mmes Elena MANZI RODRIGUES, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, Jonathan CHRISTIN, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Conseillers municipaux

Conseil administratif

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, Conseillère administrative

Excusé.e.s

Mmes Aurélie DUPERRIER, Nathalie HENRIOD, Conseillères municipales
M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

Assiste

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbal

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2026

II. RAPPORT DE COMMISSION

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)
DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2026 :

– SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 537'320.00 AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL STADE MARC-BURDET POUR L'INSTALLATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL

V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)
DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026 – en lien avec la Fonds intercommunal (FI) en 2027 :

- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 10'000 À CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRÈCHE CRÉÉE ET MISE À DISPOSITION
- PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP) POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIOS
- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS CHF 850'0000
- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES AUTRES COMMISSIONS PERMANENTES (HORS SPORT ET CULTURE) CHF 800'000
- ENVELOPPE CULTURELLE CHF 1,5 MIO
- ENVELOPPE SPORTIVE CHF 800'000
- INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES (INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX) CHF 1'250'000
- SUBVENTION AUX CHARGES DU GRAND THÉÂTRE (PARTICIPATION DES COMMUNES) CHF 2,5 MIOS

VI. BUDGET 2027
PRÉSENTATION AVANT TRAITEMENT EN COMMISSIONS

VII. CONSEIL MUNICIPAL
DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2027

VIII. MOTIONS

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Mme MOULLET-BOUCHARDY, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00, et souhaite la bienvenue et une bonne rentrée aux membres du Conseil municipal. Elle excuse Mmes Nathalie HENRIOD et Aurelie DUPERRIER, Conseillères municipales ainsi que M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif.

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 18 JUIN 2026

La Présidente demande si les membres ont bien reçu et pris connaissance des documents et si ceux-ci appellent des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque, **la Présidente** met les documents au vote.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORT DE COMMISSION

La Présidente demande si des commissions ont siégé.

Commission sports, sécurité

M. PRADERVAND informe que la commission sports, sécurité s'est réunie le 15 juin 2026 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Motion / installation d'un jeu d'échecs
M. APOTHELOZ a fait part de la réflexion du Conseil administratif qui a pu répondre aux demandes de la motion en présentant un emplacement, un estimatif des coûts ainsi qu'une gestion du site via un système de BoxUp.

Les membres de la commission sont favorables à ce projet, qui sera inscrit au budget 2027.

Motion / développement d'infrastructures sportives extérieures

M. APOTHELOZ a fait part de la réflexion du Conseil administratif. Il a pu répondre aux demandes de la motion en présentant un emplacement et un estimatif des coûts.

Les membres de la commission ont écarté l'option « parcours Vita » et sont favorables uniquement au projet Street Workout.

Les membres de la commission sont favorables à ce projet Street Workout, qui sera inscrit au budget 2027.

Vidéosurveillance

M. APOTHELOZ a informé des démarches entreprises auprès de l'autorité de surveillance (police cantonale et service des affaires communales).

Il en ressort que de plus en plus de Communes souhaitent implanter des caméras de surveillance sur leur territoire et surtout que le sujet est sensible. Il faut également prendre en considération, que la règlementation est actuellement différente entre une installation de vidéosurveillance sur le domaine privé communal (préau, places, parking) ou public communal.

Il a été confirmé à la Commune qu'un projet de loi est en cours pour cadrer les modalités. Le Conseil administratif estime prématuré de poursuivre la réflexion et propose d'attendre l'aboutissement de ce projet de loi, dans lequel l'Association des communes genevoises est partie prenante. Les membres de la commission en ont pris bonne note.

La Présidente remercie pour le rapport.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Présidente n'a pas de communication et passe la parole à **M. NOVELLE**.

Moustiques tigres

M. NOVELLE informe que la campagne de traitement, des grilles d'eau de ruissellement, contre les moustiques tigres s'est déployée depuis mi-mai et juillet, soit déjà deux passages, incluant les chemins privés. Un troisième passage est prévu prochainement.

Parcelle 1533 – Truchet

Pour donner suite à la délibération, votée par le Conseil municipal le 18 juin 2026 et vu que le délai référendaire s'est terminé le 7 septembre 2026, la Commune va signer début octobre l'acte notarié relatif à l'acquisition de la parcelle 1533.

Piste cyclable – Bernex/Aire-la-Ville
Concernant cette piste cyclable, **M. NOVELLE** a reçu une réponse cet après-midi de l'office cantonal des transports (OCT) qui fait suite à une rencontre durant l'été entre les Communes

de Bernex et d'Aire-la-Ville, la police municipale de Bernex et l'OCT pour traiter ce dossier. **M. NOVELLE** donne lecture de la réponse du canton.

Le cheminement n'est pas considéré comme une piste cyclable, malgré la présence de la signalétique « piste cyclable » implantée du côté de la route de Chancy. Le tracé sera modifié dans le site SITG « piste cyclable avec dérogation 2R ». L'indication d'un itinéraire du réseau cyclable sur les différentes cartes ne correspond pas nécessairement à une piste cyclable, au sens de la réglementation.

D'autres modifications de la règlementation devront être entreprises, à l'exception de l'abrogation du signal « piste cyclable » du côté de Bernex. Nous procéderons à cette suppression puisque ce signal avait donné lieu à un Arrêté, à l'époque, dans le cadre du projet du tram Bernex.

Il conviendra également d'effacer les pictogrammes « vélo » qui se trouvent sur ce chemin, et de refaire l'ensemble des marquages en blanc.

M. NOVELLE précise que ce plan de marquage sera réalisé par l'OCT. Ce dernier relate par ailleurs la difficulté de créer une piste cyclable à cet endroit, du fait que le trafic agricole est toléré, que du côté d'Aire-la-Ville il y a des riverains qui peuvent circuler en voiture, et que le dernier tronçon, dans la descente avant d'arriver au stop, doit permettre l'accès à l'entretien de cheminées du chauffage à distance.

M. PRADERVAND demande s'il serait possible de porter ce sujet à discussion dans le cadre de la commission concernée, ce que lui confirme M. NOVELLE.

<u>Exutoire des eaux pluviales – route de Verbois – PGEE (plan général d'évacuation des eaux)</u>

M. NOVELLE souhaite faire une information officielle sur le programme de ce projet, ayant eu vent de nombreux bruits qui circulent dans la commune au sujet de ce projet.

M. NOVELLE rappelle avoir déjà informé le Conseil municipal le 25 juin 2024, que la Commune avait rencontré un souci avec un couvercle d'un regard du réseau d'eau pluviale dans la cour du garage Agu, laquelle s'est soulevé en raison de fortes pluies et du fait que le refoulement ne s'effectue pas très bien dans le Rhône. Partant de là, notre bureau d'ingénieur a été informé du souci, ainsi que des SIG qui s'occupent de l'entretien du réseau de la commune et le service cantonal des eaux. Après avoir constaté que les canalisations étaient pleines de sédiments, un camion muni de caméras est intervenu pour passer en revue tous les collecteurs sur ce secteur, démarche qui a permis de confirmer que les collecteurs étaient bien remplis de sédiments, causant ainsi une obstruction de la sortie des eaux dans le Rhône qui s'avérait risquée pour l'ensemble du réseau communal.

La Commune a donc mandaté un bureau d'ingénieur pour mener une étude afin de voir comment remédier à cette problématique. Il en est ressorti qu'il fallait supprimer les deux collecteurs qui se jettent dans le Rhône. Dans les grandes lignes, le projet consistera à créer une fosse, à 50 mètres environ du bord du Rhône, afin que les collecteurs se jettent dans cette fosse et qu'ensuite, sur les derniers 30 mètres, l'eau circulera à ciel ouvert jusque dans le Rhône.

M. NOVELLE précise que ces travaux entrent dans le cadre du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Toutefois, le coût de cette intervention s'élevant à plus de CHF 100'000.00, c'est la Commune qui devra avancer les coûts des travaux. Le FIA remboursera cet investissement sur 30 ans, au même titre que le chemisage des collecteurs de la Colline

aux Oiseaux réalisés il y a une dizaine d'années. Une délibération sera soumise au Conseil municipal.

Par rapport à cet objet, plusieurs partenaires (canton, commune, SIG) sont impliqués et tout a été mis en route, notamment dans le cadre de plusieurs séances sur place durant l'été. **M. NOVELLE** indique que le service de l'assainissement des eaux et de la pêche qui s'occupe aussi de la renaturation du lac et des rivières est partie prenante de ce projet. En ce qui concerne les quelques bateaux et canoë stationnés de manière sauvage, les propriétaires ont reçu un courrier leur demandant de les évacuer.

M. NOVELLE informe qu'un ponton flottant sera installé, mais souligne l'interdiction de mettre les bateaux à l'eau avec une remorque, entre autres en raison de la dangerosité de manœuvrer à cet endroit. **M. NOVELLE** ajoute que la Commune va aménager simplement l'entrée de cette zone, à ses frais.

Au cas où les Conseillers municipaux seraient questionnés à ce sujet, **M. NOVELLE** précise qu'il n'est pas question d'implanter une plage à cet endroit ou d'y organiser des soirées festives. Une fois le projet avancé, **M. NOVELLE** indique qu'une présentation sera prévue en séance de commission ou plénière.

La Présidente passe la parole à **Mme RAMBACH.**

Culture

Mme RAMBACH annonce l'organisation de trois concerts d'ici la fin de l'année :

- 10 octobre : reggae et variété. Ce concert sera proposé par les trois groupes qui ont pu prendre possession du local de musique qui a été réaménagé cet été sous l'école, grâce au budget octroyé par le Conseil municipal ;
- 14 novembre : soirée poétique, texte et chanson
- 6 décembre : Chœur d'hommes de Cartigny dans laquelle deux habitants d'Aire-la-Ville chantent (soutien de la commune d'Aire-la-Ville pour la troisième année).

Association Envie d'Aire / fête des illuminations

Mme RAMBACH rappelle que cette association a repris un certain nombre d'activités de l'ancienne association Aire-de-Rien, dont l'organisation des Fenêtres de l'Avent. L'association Envie d'Aire s'est rendu compte qu'il n'était pas simple de mobiliser suffisamment d'habitants pour la décoration de 24 fenêtres. Elle a donc approché, ce printemps, l'association des parents d'élèves qui organisait aussi un évènement dans le cadre des fenêtres de l'Avent, de même que l'école et la Commune, afin de voir s'il ne serait pas intéressant de mettre en place une autre formule.

L'association envisage une *fête des illuminations* et porte ce projet. Une séance a été organisée à la rentrée où, en plus de la Commune, d'associations partenaires, des entreprises étaient présentes et certains habitants très engagés dans la décoration des fenêtres de l'Avent.

Mme RAMBACH annonce donc que la décoration des fenêtres de l'Avent sera désormais remplacée par l'organisation d'une autre fête qui est en cours d'organisation. À ce titre, une séance est organisée la semaine prochaine, et les informations suivront lorsque le concept sera arrêté.

Mme RAMBACH rappelle que les associations sont autonomes dans la mise en œuvre et l'évolution de leurs projets. La relation avec la Commune repose sur le partage d'informations relatives à leurs activités, projets et intentions.

Ecole / GIAP-parascolaire

Avec les travaux de réfection de la toiture de la salle Duvillard et ancienne école, il a été nécessaire, pendant le chantier, d'organiser certain nombre de rotations de salles, pendant la période scolaire. Finalement quelques-unes ont été pérennisées.

Mme RAMBACH informe donc que depuis cette rentrée scolaire les locaux du parascolaire sont situés dans l'ancienne école, là où se trouvaient la salle des maîtres, la salle de classe située au bout du préau et la salle de couture. Le GIAP, les parents et les enfants sont très contents d'avoir ces locaux de plain-pied, étant donné qu'auparavant ils étaient en sous-sol.

Par ailleurs, tout a été réaménagé dans la nouvelle école pour l'équipe enseignante, dont la bibliothèque désormais installée dans un espace au 1er étage de la salle polyvalente.

Canicule

- Manifestations communales : **Mme RAMBACH** informe qu'à la fête des promotions, ainsi que pour le 1er Août, certains dispositifs ont été mis en place, pour souffrir le moins possible de la chaleur, dont des ventilateurs-brumisateurs. Les retours de l'école et du public ont été très positifs.

- Crèche : par ailleurs, le même weekend que la fête des promotions, la Commune a reçu un courrier de parents d'enfants de la crèche qui exprimaient leur mécontentement en raison de la chaleur des locaux. Dans la réponse qui leur a été adressée, la Commune a indiqué qu'elle avait anticipé un certain nombre de mesures dès la première vague de chaleur du mois de juin, et qu'elle a engagé plusieurs actions dès le weekend du 20-21 juin. Parmi celles-ci, l'administration a vérifié le bon fonctionnement du système de ventilation, a mis à disposition de locaux en sous-sol de l'école, dont l'Abri (espace d'exposition), afin que les enfants et l'équipe éducative puissent disposer d'espaces plus frais.

 En outre, le courrier mentionnait que le système d'aération a été renforcé en début de journée, et que la personne qui s'occupe du nettoyage venait très tôt le matin, à 5h00, pour aérer avant l'arrivée de l'équipe éducative. La Commune a également rappelé avoir mis à disposition des ventilateurs dans toutes les salles de la crèche et installer des films de protection solaire sur les fenêtres.

 La Commune n'a donc pas laissé lettre morte cette inquiétude des parents. **Mme RAMBACH** indique que M. NOVELLE apportera quelques éléments à ce sujet pour le projet de budget 2027.

 Mme RAMBACH ajoute que la Commune a également vérifié toutes les conditions techniques du bâtiment de la crèche. Il ressort que les locaux sont bien conformes aux normes en vigueur SIA 2024, qui fixent notamment des repères de température en période estivale. Elle précise toutefois que ces estimations sont basées sur une température estivale extérieure à 32°, avec 28°en intérieur, alors qu'aujourd'hui la période estivale a atteint 37-38° lorsqu'il a fait très chaud. **Mme RAMBACH** fait remarquer qu'une diminution de température de 6° entre l'extérieur et l'intérieur est déjà à souligner, mais avec 37-38° en extérieur la température à l'intérieur s'élève à 31°, d'où la mise en place de ces mesures.

IV. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2026 :

– SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 537'320.00 AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL STADE MARC-BURDET POUR L'INSTALLATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote la décision susmentionnée.
La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 10 juin 2026 est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

V. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026 – en lien avec la Fonds intercommunal (FI) en 2027 :

– SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE CHF 10'000 À CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRÈCHE CRÉÉE ET MISE À DISPOSITION
– PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP) POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIOS
– PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS CHF 850'0000
– PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES AUTRES COMMISSIONS PERMANENTES (HORS SPORT ET CULTURE) CHF 800'000
– ENVELOPPE CULTURELLE CHF 1,5 MIO
– ENVELOPPE SPORTIVE CHF 800'000
– INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES (INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX) CHF 1'250'000
– SUBVENTION AUX CHARGES DU GRAND THÉÂTRE (PARTICIPATION DES COMMUNES) CHF 2,5 MIOS

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, elle met au vote la décision susmentionnée.

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2026 est acceptée par 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. BUDGET 2027

PRÉSENTATION AVANT TRAITEMENT EN COMMISSIONS

La Présidente informe que les membres du Conseil municipal ont reçu, en séance, un document de travail confidentiel et passe la parole à M. NOVELLE.

M. NOVELLE précise que le Conseil administratif a travaillé sur ce projet de budget depuis juin-juillet, sur la base de la formule adoptée l'an dernier, laquelle a bien fonctionné.

M. NOVELLE donne lecture de l'exposé des motifs de ce projet de budget, rappelant que chaque rubrique sera traitée en commission.

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Vu que la formule a fait l'unanimité pour le budget 2026, le Conseil administratif présente le projet de budget 2027 dans sa globalité avant son étude en détail dans les commissions concernées.

Nous vous distribuons ce soir un projet de budget 2027 que nous allons présenter dans les grandes lignes, qui va très certainement évoluer en fonction des nouvelles données financières qu'il faudra intégrer.

Toutes les questions en lien avec le budget pourront être posées lors des diverses commissions, ainsi que lors de la présentation du budget 2027 en séance plénière le 23 novembre 2026.

Comme nous le répétons chaque année, les Communes sont tributaires, pour établir leur budget, des estimations fiscales transmises par le Canton. Ces estimations sont remises, par l'administration fiscale cantonale, à trois reprises entre mars et octobre. L'établissement du budget est donc un travail qui s'étend sur plusieurs mois et nécessite continuellement des ajustements en fonction des estimations précitées, mais également des différentes charges que la Commune ne maîtrise pas, comme les différents groupements ou fonds intercommunaux. Les points relevant de ce projet de budget 2027 sont :

1. Équilibre

D'année en année, les différents Exécutifs de la Commune d'Aire-la-Ville se sont imposés comme feuille de route de toujours présenter un budget à l'équilibre, bien que la loi permette de présenter un budget déficitaire. Le projet de budget 2027 qui vous est présenté ce soir, est donc à l'équilibre, avec même un résultat positif de CHF 12'887.00.

2. Recettes fiscales

Globalement, les estimations des recettes fiscales à fin juillet, tant des personnes morales que physiques, sont en baisse entre 2026 et 2027 de CHF 80'000.00.

3. Péréquation

En revanche, sur la base des informations remises en juillet, les estimations, entre les budgets 2026 et 2027, le fonds de péréquation intercommunale est en hausse de CHF 80'000.00 et le fonds de péréquation des ressources est également en hausse de CHF 200'000.00.

4. Fondation communale pour le chauffage

Ce dossier de la Fondation communale pour le chauffage a été l'objet de nombreux débats en 2024 et 2025, par ce Conseil, pour aboutir à une décision de la commission des finances, en avril 2025.

Pour rappel, dès 2026 le Conseil municipal a voté le principe d'accorder une dotation à la Fondation de CHF 2 mios et de supprimer la subvention communale annuelle de CHF 40'000.00.

Ce budget 2027 a donc pris en compte ces éléments, ce qui touche les rubriques suivantes :

- Bilan : la dette est diminuée de CHF 2 mios, et passe de CHF 5'5 mios à 3'5 mios. Ceci a un impact sur le remboursement de cette dette, qui passera de CHF 315'000.00/an à CHF 200'500.00/an.
- Fonctionnement : la Commune ne versera plus la subvention de CHF 40'000.00.

5. Charges

L'augmentation des charges est maîtrisée entre les budgets 2026 et 2027 et représente CHF 220'000.00, soit un peu plus de 3,5 % du budget 2027.

Nous pouvons expliquer dans les grandes lignes l'augmentation de certaines rubriques. Volontairement, nous n'abordons pas les rubriques en baisse :

- Charges liées aux Conseil municipal et administratif : l'Exécutif propose une augmentation des indemnités (CHF 24'000.00).
- Charges liées au personnel : CHF 56'000.00 – augmentation statutaire, augmentation du taux de 20% pour le Secrétariat général, notamment pour assumer le travail administratif des Fondations communales qui prend de l'ampleur et pérennisation du poste de collaborateur auxiliaire aux espaces extérieurs, estimé à 30% lissé sur l'année.
- Entretien des bâtiments : stable.
- Entretien des terrains de sports : réponse aux deux motions dont les propositions ont pu être chiffrées et intégrée au budget 2027, environ CHF 100'000.00.
- Crèche : hausse des coûts de fonctionnement, en grande partie due aux augmentations statutaires de salaires, CHF 55'000.00 (pour 30 places) – ce qui représente, pour Aire-la-Ville, une augmentation de CHF 2'000.00/place.
- Amortissements : une augmentation de CHF 14'400.00 (prise en compte du nouvel amortissement pour le matériel de la salle polyvalente / tables et chaises).
- Environnement : à la suite des canicules qui se répètent, le Conseil administratif propose de lancer des études chaleurs pour le bâtiment de la crèche, une des salles de classes de l'école, située au 1er étage ainsi que pour le préau (ombrage et/ou végétalisation légère).

Chaque commission aura le loisir d'étudier le détail des rubriques et propositions du Conseil administratif.

6. Amortissements

Au niveau des amortissements, il convient de rappeler que leur niveau reste globalement faible et stable.

Il y a une légère augmentation entre les budgets 2026 et 2027, qui s'explique par le début de l'amortissement en lien avec l'investissement relatif au mobilier de la salle polyvalente.

Il faut souligner toutefois, que l'amortissement en lien avec la rénovation de la toiture de la salle Duvillard/ancienne école, a diminué d'environ CHF 4'000.00, dû au crédit de construction moins important qu'initialement prévu.

7. Conclusion

Le Conseil administratif souligne que le projet de budget 2027 qui est présenté ce soir et qui sera étudié en détail en commissions, intègre l'ensemble des besoins de l'administration communale tant concernant le personnel que l'entretien des espaces et bâtiments tout en maintenant l'ensemble des prestations à la population et soutiens habituels, et en répondant aux deux motions en lien avec des activités sportives.

Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal accordera un bon accueil à ce projet de budget.

Le Conseil administratif remercie également M. ROCH (conseiller financier et directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl) et Mmes SNEIDERS, Secrétaire générale, et Isabelle BOSCARDIN, secrétaire-comptable, qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2027.

Le Conseil administratif propose donc aux membres du Conseil municipal le renvoi de ce projet de budget 2027 en commissions pour l'étude détaillée.

La Présidente soumet au vote le renvoi de ce budget 2027 en commissions.

Le renvoi du budget 2027 en commissions est accepté par 10 pour, 0 contre et 0 abstention.

VII. CONSEIL MUNICIPAL

DATES DES SÉANCES DE JANVIER À JUIN 2027

La Présidente relève que l'agenda des séances du 1er semestre 2027 a été transmis au Conseil municipal. Ce dernier ne fait l'objet d'aucune remarque.

VIII. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer une motion.

Aucune motion.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

La Présidente demande s'il y a des questions et divers.

Route du Moulin-de-la-Ratte – nuisances

Mme PECK informe, à titre privé, avoir écrit au département des routes, surtout par rapport au bruit et à la pollution sur la route du Moulin-de-la-Ratte, en bas de la Colline, et du fait que certains chats se sont fait écraser sur ce tronçon. **Mme PECK** a pu observer que les conducteurs accélèrent très fortement une fois qu'ils ont passé le radar ou qu'ils freinent énormément.

Cette lettre, signée par 25 riverains, demandait qu'il y ait une meilleure surveillance, et par conséquent que le radar soit davantage utilisé, qu'il soit potentiellement tourné dans l'autre sens, et qu'en parallèle le bruit et le niveau de pollution soient contrôlés. Le courrier demandait également que le Canton puisse éventuellement envisager une limitation à 30 km/heure du côté du chemin de Treulaz, ou qu'il mette au moins en place une surveillance afin que le 40 km/heure soit respecté.

Mme PECK fait donc part de la réponse du Canton, qui informe qu'il n'est pas prévu une réduction de vitesse sur la route du Moulin-de-la-Ratte parce que ce tronçon est hors localité, ce qu'elle questionne à titre personnel, sachant que, de l'autre côté, la Commune de Cartigny a pu bénéficier d'une limitation de vitesse. **Mme PECK** annonce qu'elle va poursuivre sa démarche pour la mise en place d'une meilleure surveillance du radar, soulignant que la situation s'est aggravée ces dernières années. Elle ajoute par ailleurs que le Canton a indiqué avoir fait suivre ce courrier à deux autres départements par rapport au problème de bruit et de

pollution. S'agissant de la surveillance sur le chemin de Treulaz, le Canton a précisé que ce dernier était de compétence communale.

M. PRADERVAND soutient la démarche de Mme PECK, et lui tire son chapeau estimant qu'elle s'attaque à un gros morceau. Il abonde dans son sens et considère, tenant compte d'une augmentation significative des nuisances, aussi bien en termes de bruit que de vitesse, et pas uniquement sur le territoire communal mais de manière généralisée, que cette problématique devrait être remontée à l'Association des communes genevoises pour avoir plus de chance de faire bouger les lignes qu'une commune toute seule. **M. PRADERVAND** estime que l'Association des communes genevoises pourrait avoir suffisamment de poids auprès du Conseiller d'Etat en charge de la sécurité sur le territoire, afin qu'il mette en place des contrôles de bruit et de vitesse ou autres sources de danger sur certaines routes.

M. PRADERVAND observe avec regret que même les patrouilles de police n'effectuent pas les contrôles routiers avec diligence. Il invite donc le Conseil administratif à porter ce sujet à discussion avec les autres Exécutifs pour voir quel levier serait envisageable.

Pour revenir à Aire-la-Ville **M. PRADERVAND** relate une situation qui ne fait que s'aggraver sur le territoire communal, et craint qu'un jour, au chemin des Ecrevisses par exemple l'inévitable ne se produise un jour.

Mme MANZI RODRIGUES se rallie aux propos de M. PRADERVAND et relève également le problème de la grande boucle (route d'Aire-la-Ville). Elle constate toutefois que cet été la police a installé plusieurs fois des radars aux alentours du village. Relevant qu'effectivement plusieurs territoires doivent être confrontés aux mêmes problèmes, la démarche proposée par M. PRADERVAND consistant à remonter le sujet à l'Association des communes genevoises lui parait pertinente.

M. CHRISTIN informe que cet été le radar, sur la route du Moulin-de-la-Ratte en montant sur Cartigny, juste avant le chemin qui sort de la Colline, a été posé 4 fois dans les deux sens.

M. CAVROIS relève que sur la route du Moulin-de-la-Ratte, côté Cartigny, à la hauteur des dernières maisons, des chicanes ont été posées pour éviter de grosses accélérations. Il se demande si cette solution ne pourrait pas être discutée, voire étudiée par la commission des routes.

Mme PECK rappelle que selon la réponse du Canton, ce dernier considère que la route du Moulin-de-la-Ratte du côté d'Aire-la-Ville est hors localité, raison pour laquelle elle se dit curieuse de savoir où se situe la fin de localité pour les deux communes.

Mme RAMBACH indique que la Commune a reçu une copie du courrier de Mme PECK et des 25 signataires, et que l'administration est également régulièrement sollicitée par des personnes qui habitent du côté de la route de Verbois qui se plaignent des nuisances. M. APOTHELOZ qui avait pu contacter la police cantonale pourra revenir lors de la prochaine séance du Conseil municipal avec davantage d'éléments en commission de la sécurité.

Mme RAMBACH espère que le Conseil municipal a apprécié l'éditorial du bulletin communal dans lequel elle fait un petit clin d'œil sur ces routes autour du village. Elle signale avoir appris dernièrement qu'il y avait même, pendant la fermeture du pont de Peney, des motos, dont une de couleur jaune, qui passaient sur le pont fermé, sur l'espace dédié aux piétons, à une certaine vitesse.

Se référant au phénomène de rodéo urbain passablement relayé dans la presse cet été, **Mme RAMBACH** signale être allée elle-même parler à des jeunes qui étaient stationnés sur

le parking situé en face de l'usine des Cheneviers, pour leur dire qu'ils se mettaient eux-mêmes en danger, mais également les autres. Ces derniers lui ont alors répondu que ce qui pouvait résulter de ces rodéos était une sélection naturelle. La police cantonale est informée de ces rodéos urbains, mais elle n'aurait pas suffisamment d'effectifs pour faire davantage de contrôle. **Mme RAMBACH** signale que les communes du Mandement et de la Champagne sont toutes démunies par rapport à cela, et pense que plus le nombre de personnes qui se mobilisent est important, et pas seulement les élus, plus il y a des chances de pouvoir sensibiliser sur ce sujet.

La Présidente propose de reprendre ce sujet en commission sécurité, avant d'en reparler en plénière.

Piste cyclable Bernex/Aire-la-Ville

M. ZBINDEN souhaite savoir si le marquage de la piste cyclable sera financé par la Commune ou le canton. **M. NOVELLE** répond que la Commune doit financer cet aménagement sur son territoire, précisant que cette somme figure déjà au budget 2026.

Fondation communale pour le chauffage

Mme MANZI RODRIGUES sollicite un point de situation de la part de M. NOVELLE pour avoir le retour des questionnaires en lien avec la mise à jour des données, ayant pu observer une certaine inquiétude chez certaines personnes.

Concernant l'envoi de l'avenant au contrat de vente de chaleur, **M. NOVELLE** répond que quelques personnes posent encore des questions. Il est et sera répondu à chaque sollicitation écrite. La Fondation a prévu de signifier l'augmentation des tarifs, conformément au contrat, en 2027. **M. NOVELLE** souhaite relever que les autres régies, comme les SIG, pratiquent aussi des augmentations qui ne sont pas remises en question par le consommateur. Cependant, si la Fondation communale décide d'une hausse pour assurer sa pérennité, tout le monde réagit. Il constate par ailleurs que les clients de la Fondation ont de la chance d'avoir cette source d'approvisionnement au vu du prix du mazout actuel. **M. NOVELLE** rappelle que le prix de la vente de chaleur n'a pas été augmenté depuis 2011 (date de création du réseau de chauffage à distance).

M. NOVELLE précise que le contenu de l'avenant précise notamment une échéance identique pour tous les clients, à savoir au 31.12.2040. À cette date, les clients qui le souhaitent pourront quitter ou pas la Fondation.

Fête des illuminations

M. ZBINDEN pense que la commune devrait se poser la question de sa participation financière à cet évènement porté par plusieurs associations, s'il reste un reliquat au budget.

Mme RAMBACH confirme que le montant préalablement utilisé pour la fenêtre de l'Avent de la mairie sera affecté à cet évènement, et que la personne chargée de la coordination est informée. Par ailleurs, si la fête de l'Escalade génère moins de dépenses que prévu, il pourrait y avoir un reliquat qui permettrait d'apporter un financement supplémentaire à cette fête des illuminations. **Mme RAMBACH** ajoute que tant la Commune que certaines entreprises qui participent au projet ont proposé d'offrir de la logistique, etc. Les organisatrices sont donc tout à fait soutenues.

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 20h59.
